

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT SAEMS BCM/VILLE DE GRAVELINES

Madame Christelle DENEUVILLE, rappelle au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.113-2 du Code du Sport les Collectivités Territoriales, moyennant la passation d'une convention, peuvent accorder des concours financiers aux clubs sportifs si ceux-ci remplissent une mission d'intérêt général.

De par l'image de la Ville que le BCM véhicule – fondée sur le respect de l'éthique sportive – des valeurs de loyauté et de fair-play – de son dynamisme et de par sa participation aux manifestations locales, la SAEMS du BCM exerce une activité irremplaçable d'animation sociale des quartiers, d'intégration et d'éducation des jeunes Gravelinois. En effet, l'importance de cette activité d'intérêt général déployée par le BCM, compte tenu des résultats sportifs obtenus ces dernières saisons permettent d'occuper les jeunes, de les faire adhérer et d'obtenir des résultats importants en termes d'intérêt et d'adhésion de la jeunesse aux activités sportives et à leurs aspects pédagogiques.

Plus largement, le BCM est un outil privilégié de sensibilisation de la population locale à des valeurs de citoyenneté et d'épanouissement à travers le sport. Les actions citoyennes mises en place en partenariat avec la municipalité auprès des différents publics (Maisons de quartier – Mission Locale – Scolaires – Clubs locaux & Entente Sportive Gravelinoise) en sont un exemple concret.

Ces actions portent également sur les thèmes de l'accessibilité (sport & handicap, féminisation, vocation sociale...), du Développement Durable et de la Santé par le Sport.

Il est donc proposé de conclure avec la SAEMS du BCM une convention de subventionnement fixant le cadre juridique et les objectifs attendus de la SAEMS du BCM en contrepartie de l'octroi d'une subvention de la Commune.

Il est proposé de verser à la SAEMS du BCM : une subvention de **538 000 €** au titre de l'exercice **2025** pour les saisons sportives **2024/2025 et 2025/2026**.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

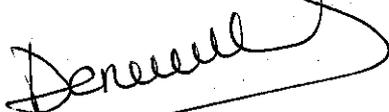
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

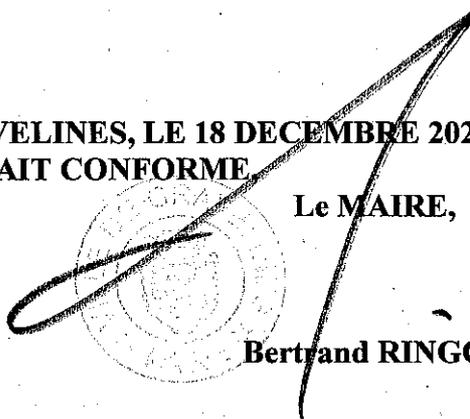
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'article **65748** - Fonction **3** - Sous Fonction **30** du Budget ;
- *Ne participent pas au vote : Bertrand RINGOT, Christian DEVOS, Alain BOONEFAES et Julien VEYER ;*
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2024

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY